



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service environnement
Bureau biodiversité et territoires**

PROJET D'ARRÊTÉ

**fixant le plan de chasse lièvre dans le département de l'Essonne pour
l'année cynégétique 2022-2023**

**BILAN ET DÉCISION SUITE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC
(article L.120-1 du code de l'environnement)**

Consultation du public du 16 juin au 6 juillet 2022 inclus

DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Ce projet d'arrêté préfectoral fixe le plan de chasse lièvre dans le département de l'Essonne pour l'année cynégétique 2022-2023.

Il a été soumis pour avis à l'office français de la biodiversité de l'Essonne (OFB) et à la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF) le 8 juin 2022, et à la consultation du public du 16 juin au 6 juillet 2022 inclus.

Le projet d'arrêté était consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne au lien suivant : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Chasse>, et sur support papier à la direction départementale des territoires, service environnement.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante : ddt-consultation-chasse@essonne.gouv.fr, ou par courrier à la DDT de l'Essonne, service environnement.

BILAN DE LA CONSULTATION

Aucune observation n'a été émise. L'arrêté est donc soumis à signature sans modification.

Évry-Courcouronnes, le 13 JUL. 2022

Pour le préfet, par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
et par subdélégation,

La Cheffe du Service Environnement



Sandrine FAUCHET